

ACTION URGENTE

SOMALIE. CINQ MINEURS EXÉCUTÉS, DEUX AUTRES MINEURS EN DANGER
Les autorités du Puntland ont exécuté cinq garçons déclarés coupables de meurtre. Ils avaient été soumis à diverses formes de torture avant d'« avouer » les faits qui leur étaient reprochés. Deux autres garçons déclarés coupables risquent d'être exécutés très prochainement.

Sept adolescents de sexe masculin ont été arrêtés par la police le 28 décembre 2016 à Boosaaso, dans le Puntland, pour avoir tué trois hauts responsables travaillant pour l'administration régionale du Puntland. Ayub Yasin Abdi (14 ans), Muhamed Yasin Abdi (17 ans), Daud Saied Sahal (15 ans), Abdulhakin Muhamed Aweys (17 ans), Hassan Adam Hassan (16 ans), Nour Aldiin Ahmed (17 ans) et Ali Ismaeil Ali (15 ans) ont été maintenus en détention dans des conteneurs de transport pendant environ deux semaines avant d'être transférés dans un poste de police. Deux des adolescents ont dit à leur famille qu'ils avaient tous été soumis à diverses formes de torture et autres mauvais traitements (notamment : décharges électriques, parties génitales brûlées au moyen de cigarettes et attachées, simulacres de noyade, coups et viols) jusqu'à ce qu'ils aient « reconnu » les meurtres et signé des « aveux ».

Les sept jeunes gens ont comparu le 13 février devant un tribunal militaire, qui les a déclarés coupables de meurtre et condamnés à la peine capitale. Selon des proches, leurs « aveux » ont été la seule preuve présentée par l'accusation. Les adolescents n'ont pas pu recourir aux services d'un avocat pendant le procès et n'ont pas été autorisés à revenir sur leurs « aveux ». Un mois après la décision, ils ont fait appel de leur déclaration de culpabilité et de leur condamnation à mort, mais le jugement initial a été confirmé par une juridiction militaire supérieure. Le droit de consulter un avocat leur a également été dénié en appel.

Cinq des sept adolescents ont été exécutés le 8 avril. Muhamed Yasin Abdi et Daud Saied Sahal, pour leur part, sont maintenus en détention et risquent toujours d'être exécutés. Les familles des cinq garçons ne savent pas où les exécutions ont eu lieu, ni comment les autorités ont procédé ; elles ont appris la nouvelle par la radio. Elles n'ont pas été autorisées à récupérer les corps pour les enterrer.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en somali ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités du Puntland de suspendre immédiatement l'exécution des deux autres adolescents et d'instaurer un moratoire officiel sur les exécutions en vue d'abolir la peine de mort ;
- appelez les autorités à libérer les deux adolescents ou à les faire rejurer par un tribunal civil, sans possibilité de recours à la peine de mort, dans le cadre de procédures conformes aux normes internationales d'équité des procès et excluant les « aveux » ou tout autre élément obtenu sous la torture ou au moyen d'autres formes de mauvais traitements ;
- priez-les de diligenter une enquête efficace, indépendante et impartiale sur les allégations faisant état de torture et d'autres formes de mauvais traitements ;
- exhortez-les à restituer sans délai les corps des adolescents exécutés aux familles ;
- demandez-leur de modifier l'article 31 de la Constitution du Puntland en vue d'abolir totalement le recours à la peine capitale pour les crimes commis par des personnes âgées de moins de 18 ans, sans laisser aucun pouvoir d'appréciation aux tribunaux ni permettre aucune exception, conformément aux obligations qui incombent à la Somalie en vertu du droit international.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 9 JUIN 2017 À :

Ministre de la Justice du Puntland

Hassan Hussein Haji
 Ministry of Justice, Puntland
 Bosaso, Puntland
 Somalie

Courriel : info@mojraprpl.com

**Formule d'appel : Your Excellency, /
 Monsieur le Ministre,**

Procureur général du Puntland

Mohamed Hassan Aw Osman
 Bosaso, Puntland
 Somalie

Courriel : mojrarpuntland@gmail.com

**Formule d'appel : Dear Attorney General, /
 Monsieur le Procureur général,**

Copies à :

Ministre de l'Intérieur et des Affaires fédérales
 de la Somalie

Abdi Farah Juxa
 Ministry of Interior and Federal Affairs
 Bondhere, Benadir
 Mogadishu, Somalie
 Fax : +252 6 1 753144

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Somalie dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
 INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

SOMALIE. CINQ MINEURS EXÉCUTÉS, DEUX AUTRES MINEURS EN DANGER

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les mineurs qui ont été exécutés appartenaient à l'un des clans minoritaires du Puntland, celui des Madibaans, historiquement marginalisé et soumis à des discriminations par les autorités et par d'autres clans. Amnesty International craint que ces adolescents n'aient été pris pour cibles en raison de leur appartenance à un clan minoritaire. Les deux garçons maintenus en détention sont pour leur part des membres des sous-clans Diseshe et Ali Seleban, plus dominants.

Noms : Ayub Yasin Abdi, Muhamed Yasin Abdi, Daud Saied Sahal, Abdulhakin Muhamed Aweys, Hassan Adam Hassan, Nour Aldiin Ahmed et Ali Ismaeil Ali

Hommes

AU 96/17, AFR 52/6112/2017, 28 avril 2017